

Déclaration liminaire SNUipp-FSU 86

CAPD du 19 mai 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

L'accession de l'extrême droite à la tête de l'Etat n'a heureusement pas eu lieu. La FSU avait appelé à lui faire barrage et avait alerté dès avant le 1er tour de cette élection les agents de la Fonction publique de la dangerosité de ce parti et de son programme. Pour autant, le FN a réalisé un score sans précédent, dans un contexte d'abstention, de votes blancs ou nuls records. Cette montée doit nous alerter sur les mécanismes en place, y compris institutionnels, qui contribuent à reproduire et augmenter les inégalités sociales. Le programme tel qu'il est connu actuellement du Président de la République ne donne pas de place aux politiques sociales, écologiques, de justice sociale et de solidarité qui doivent être mises à l'œuvre. La nomination de notre « pas si nouveau » ministre de l'éducation, M. Blanquer, avec son action sous Sarkozy en terme de fermetures de poste ou de tentative de pilotage par les résultats, ne peuvent de plus que nous inquiéter.

Sur l'éducation, les premières annonces de dédoublement des CP en REP+ ne répondent pas à la réduction générale d'effectifs nécessaire en éducation prioritaire, notamment en maternelle. La focalisation sur une seule (voire deux) années ne correspond ni à l'esprit des cycles dans les nouveaux programmes, ni à la réalité des apprentissages des élèves. De plus, cette mise en œuvre se ferait au détriment des PDMQDC, dispositif prometteur, qui a pourtant permis la relance de collectifs de travail et la réflexion pédagogique, lorsqu'il a été accompagné de formation. Pour le SNUipp-FSU c'est au contraire une montée en puissance de ce dernier dispositif dont l'école, en particulier l'éducation prioritaire, a besoin pour favoriser la réussite de tous les élèves. La précipitation, tant dans la communication que dans la mise en œuvre supposée de cette mesure, questionne également sur le respect des droits des personnels. Comment une telle mise en place serait possible, sans mutation d'office, dès septembre 2017 ? Le milieu rural, protégé par la convention ruralité signée il y a moins de 2 mois, continuera-t-il à en bénéficier ? Les affectations de septembre, pour lesquelles vous annoncez Monsieur l'Inspecteur d'académie des recrutements de vacataires, serviront-elles de variables d'ajustement pour la mise en place des mesures en éducation prioritaire ? Ce traitement des personnels entraîne d'ores et déjà un climat d'incertitude inacceptable. Sous ces augures d'éventuelles réaffectations, ce premier mouvement devient d'autant plus source d'inquiétudes chez les collègues. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée des mesures plébiscitées, sans même une évaluation n'est pas possible et constitue un mauvais signal envoyé à la profession. En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires de ces dernières années, réforme qui a dégradé les conditions de travail, désorganisé le fonctionnement des écoles et renforcé le pouvoir des municipalités, le SNUipp-FSU s'opposera à toute carte blanche qui serait laissée aux collectivités territoriales. Le SNUipp-FSU exige une remise à plat de cette réforme construite avec les personnels.

Oui, l'école attend bel et bien des transformations mais ce ne sont pas celles qui vraisemblablement seront mises en œuvre. Décidemment, le temps de l'école n'est vraiment pas celui du politique.

Concernant cette CAPD, la période du mouvement est un moment clé de la vie des collègues dans les écoles. Les résultats influencent la vie familiale, personnelle et professionnelle des collègues. Si on fait un bilan rapide de 1ère phase, on constate un chiffre de participant-e-s légèrement à la baisse par rapport à l'année dernière avec 675 cette année, soit presque 1/3 de la profession.

Le taux de satisfaction est en baisse avec environ 35% contre 43% de collègues qui ont eu un vœu par la phase informatique, avec une grande baisse du nombre de personnes nommées à titre définitif et ce, malgré le nombre important de collègues ayant subi une fermeture d'école sur Naintré. Pour améliorer réellement le

pourcentage d'affectation à titre définitif, le SNUipp-FSU continue à défendre le principe de l'intention de muter qui apporterait plus de visibilité au mouvement et permettrait aux collègues de mieux cibler leurs vœux. Bien sûr, le blocage de 28 postes entiers à Poitiers ou à proximité pour les stagiaires, dont 18 en maternelle, reste un frein au mouvement des titulaires.

Au final, ce sera : 218 collègues nommé-e-s à Titre Définitif , 17 collègues nommé-e-s à Titre Provisoire, 5 collègues nommé-e-s à TP/TD

En ASH, 41 collègues ont été nommé-e-s et 10 postes restent vacants. Il sera nécessaire d'avoir une attention particulière sur celui du CEFORD la collègue en poste partira à la rentrée en formation.

Concernant les postes de RASED, 10 nominations sont réalisées et 4 restent vacants soit 1 psychologue, 2 G et 1 E. Le SNUipp-FSU demande que des appels à candidature soient effectués sur ces supports. La situation en éducation prioritaire est particulièrement alarmante puisque 3 réseaux sont impactés.

Concernant les postes de maîtres formateurs, il est encore trop tôt pour faire le bilan, puisque les collègues nouvellement admis au CAFIPEMF pourront participer à la 2nde phase. Force est de constater qu'à l'issue de cette première phase, les postes délocalisés n'ont pour l'instant pas rencontré de succès et que cela peut mettre en péril les écoles d'applications, comme actuellement Poitiers Renaudot maternelle qui se retrouve uniquement avec sa directrice comme titulaire du CAFIPEMF.

Concernant les directions, il y a eu 39 nominations. En élémentaire, 29 dont 25 nominations à titre définitif parmi lesquelles 8 faisaient déjà fonction et 2 étaient adjoints dans l'école. En maternelle, 10 avec 5 nominations à TD et 1 était adjointe dans l'école. On remarque aussi que des collègues directeurs abandonnent la direction pour des postes de remplaçants ou d'adjoints, et pour ceux que nous avons rencontrés c'est la lassitude et la fatigue qui les poussent vers ces choix. Nous attendons toujours un allègement réel de leur tâche et la création de poste pérenne d'aide à la direction.

Il reste donc 14 directions vacantes et nous sommes inquiets concernant certaines directions comme Poitiers Mermoz élémentaire mais aussi certaines directions plus excentrées comme La Trimouille. De plus, la situation de l'école Herriot à Châtellerauld nous préoccupe toujours car elle reste une fois de plus dans l'incertitude.

Il restera donc 225 collègues à nommer dont 43 PES.

Pour finir sur le mouvement, nous tenons à souligner positivement les échanges de travail que nous avons eu avec la DPE5 pour cette première phase.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, la liste des promu-e-s à la hors classe est aussi un moment attendu par les collègues. Le SNUipp-FSU ne peut être que satisfait de voir le nombre de passages à la hors classe augmenter cette année par rapport à l'année dernière, avec un taux qui est passé de 5 % à 5.5% ... mais nous sommes toujours en deçà du nombre de promu-e-s en 2015 qui avait pourtant un taux bien inférieur à 4.5%. Le SNUipp-FSU est toujours en opposition avec un système d'avancement qui ne serait réservé qu'à quelques-uns, bâti sur des critères aussi inéquitables que la note actuelle. Le SNUipp-FSU a œuvré lors des dernières négociations PPCR pour que soit inscrit le fait qu'une carrière pour les fonctionnaires se déroule au moins sur 2 grades. Le SNUipp-FSU demande toujours à ce sujet des garanties pour que cela soit effectif et automatique : système de forte bonification en points dès le 11ème échelon pour le passage à la Hors Classe, clause de sauvegarde pour les personnels en fin de carrière aux 10ème et 11ème échelons de la classe normale.

Enfin, lors de cette CAPD, nous allons aussi revoir la situation de quelques collègues confrontés à des problématiques de santé et qui demandent à rentrer dans le dispositif d'aide. Nous espérons qu'une solution va être trouvée pour éviter de mettre en difficulté des personnes fragiles mais aussi les écoles et les élèves.